

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 287 Subvention (1.500 euros) à l'association La Compagnie à l'Affût dans le cadre de la Politique de la ville.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association La Compagnie à l'Affût en date du 17 juillet 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer l'avenant n° 1 à la convention avec l'association La Compagnie à l'Affût dans le cadre de la Politique de la ville ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre du projet culturel élaboré dans le cadre de la Politique de la ville à l'association La Compagnie à l'Affût, 5 Place de Vénétie (13e) pour le projet Théâtre Forum : Parents-enfants mode d'emploi dans le 14e arrondissement. 9519 ; 2018-05664 ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'association La Compagnie à l'Affût, dont le texte est joint au présent projet.

Article 3 : Cette dépense de 1.500 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Anne HIDALGO